

PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET POUR 2016 ET BUDGET INDICATIF POUR 2017

PREPARE PAR : SECRETARIAT DE LA CTOI, MIS A JOUR LE 13 AVRIL 2015

APERÇU

1. Les informations contenues dans le présent document font état des estimations budgétaires correspondant au programme de travail du Secrétariat de la CTOI pour l'exercice financier allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, ainsi que des chiffres indicatifs pour l'exercice financier de 2017. Le programme de travail et le budget pour 2015 ont été adoptés lors de la 18^e Session de la Commission des thons de l'océan Indien (S18) à Colombo (Sri Lanka).
2. Le montant total proposé pour le Budget administratif de **2016** s'élève à **3 864 123 USD** et se base sur les recommandations issues des sessions de 2014 du Comité scientifique (CS17) et du Comité d'application (CdA11), et sur les décisions précédentes de la Commission concernant les activités du Secrétariat. Le budget proposé pour 2016 représente une augmentation nominale brute de 18% par rapport au budget pour 2015 (3 274 579 USD). Le budget indicatif proposé pour 2017 est de 4 064 864 USD, soit une augmentation de 5% par rapport à celui de 2016.
 - Afin de réduire le risque financier dû au déficit actuel, découlant des arriérés de contributions, une ligne budgétaire « Risques de déficit » a été créée et correspond aux cotisations annuelles 2014 non payées des membres présentant des arriérés de cotisations depuis longtemps. Cela représente 375 091 USD en 2016 et, provisoirement, 450 111 USD en 2017. Cette ligne budgétaire servira de réserve de fonds libres pour permettre de compenser le déficit.
 - Selon les recommandations du Comité scientifique (CS17), le budget du Fonds de participation aux réunions (FPR) a été augmenté à 200 000 USD en 2016 et, de manière indicative, en 2017.
3. Le programme de travail du Secrétariat de la CTOI est fondé sur l'hypothèse selon laquelle la nature et l'étendue des activités entreprises par le Secrétariat demeureront au sein du champ d'application actuel.
4. Toute nouvelle activité décidée durant la 19^e session de la Commission (S19) pourrait avoir des conséquences budgétaires qui se traduiraient par une modification des chiffres présentés ici.
5. Il y a des modifications au niveau de la distribution des dépenses et les augmentations sont attribuables aux dépenses supplémentaires liées à des modifications dans la structure des coûts salariaux, y compris des parts variables plus élevées, et au Fonds de participation aux réunions (FPR). L'introduction par la FAO de l'amélioration du recouvrement des dépenses (ICRU pour *Improved Cost Recovery Uplift*) pour l'appui à la sécurité sur le terrain et aux technologies de l'information a eu un impact sur les coûts salariaux globaux des personnels et non-personnels du Secrétariat. On observe également une augmentation des coûts liés au FPR, aux déplacements professionnels, aux réunions, à l'interprétation, à la traduction, à l'impression et à l'équipement.
6. Conformément aux exigences du Règlement financier de la Commission, les informations suivantes sont fournies en appui des estimations budgétaires :
 - Tableau 1 : Résumé des exigences budgétaires administratives estimées pour 2016 et chiffres indicatifs pour 2017. Ce tableau comprend les coûts salariaux, les dépenses de fonctionnement, la contribution additionnelle des Seychelles et les frais de gestion de la FAO.
 - Tableau 8 : Détail des dépenses de fonctionnement pour 2016 (en USD). Conformément à l'article III.5 du Règlement financier, cette annexe contient des détails supplémentaires sur les dépenses de fonctionnement indiquées dans le Tableau 1 (ligne 2.0).
 - Tableaux 10 et 11 : Barème des contributions pour 2016 (et provisoire pour 2017) basé sur la formule de calcul des contributions de la Commission. La formule relève d'un régime qui couvre une contribution de base égale pour tous les membres, une contribution variable basée, entre autres, sur les prises et les débarquements des espèces couvertes par l'Accord de la CTOI dans la zone de compétence de la CTOI (données détenues par

le Secrétariat) et le revenu par habitant de chaque membre (statistiques issues du site web de la Banque mondiale - www.worldbank.org).

7. La structure proposée pour le Secrétariat est présentée dans la Figure 1. À l'heure actuelle, la CTOI demeure le plus petit des secrétariats des ORGP thonières, à l'exception de la CCSBT, qui gère un seul stock.

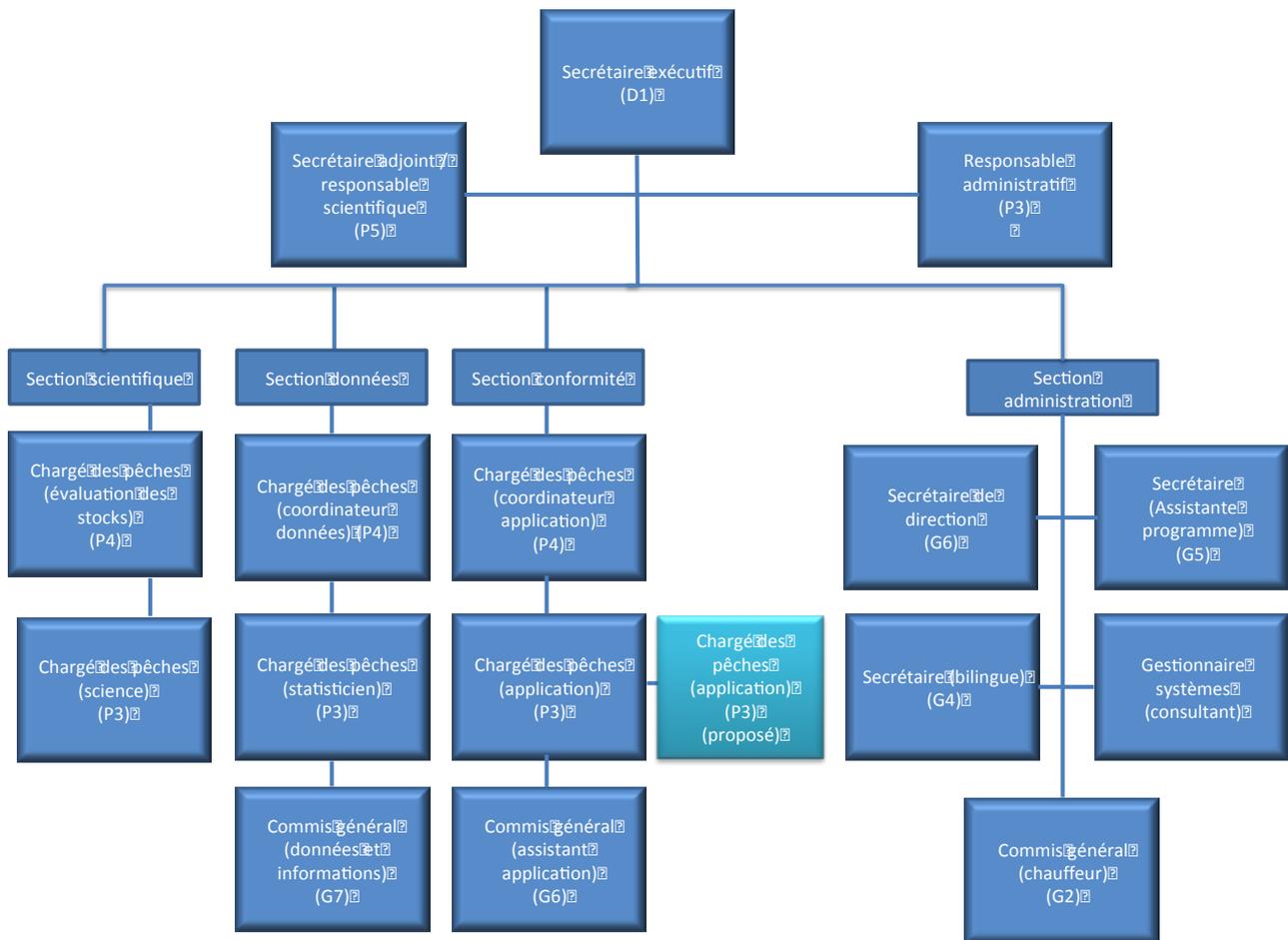


Figure 1. Structure proposée du Secrétariat de la CTOI en 2016.

PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2016 ET, PROVISoireMENT, 2017

8. Les activités et les résultats prévus en 2016 dans les domaines d'activités du Secrétariat sont détaillés ci-dessous.

Appui au renforcement des capacités : budget régulier de la CTOI

9. Le renforcement des capacités continue d'être une activité très importante pour le Secrétariat de la CTOI, dans le cadre du budget régulier de la CTOI. Le Secrétariat de la CTOI entend continuer à développer ses activités de renforcement dans les domaines principaux suivants :

a) **Science et données :**

- i) Collecte et déclaration des données : collecte et déclaration des données (exigences des journaux de pêche) [résolution 13/03] ; déclaration de données obligatoires [résolution 10/02] ;
- ii) Mécanisme régional d'observateurs [résolution 11/04] ; plus autres résolutions applicables [12/06, 05/05, etc.]
- iii) Techniques d'analyse des données (statistiques de base, normalisation des séries de PUE, évaluation des stocks pauvres en données, évaluation des stocks riches en données).

b) **Application**

- i) Mission d'aide à l'application ;
- ii) Formation à la mise en œuvre des Mesures du ressort de l'état du port.

c) **Dialogue science-gestion :**

- i) Comme requis par la résolution 14/03, un processus de dialogue entre la science et la gestion, dédié à l'amélioration des prises de décision des gestionnaires face aux MCG existantes et aux recommandations du Comité scientifique à la Commission, a été mis en place dans le but :
- d'améliorer la communication et de promouvoir la compréhension mutuelle entre les gestionnaires des pêches, les parties prenantes et les scientifiques ;
 - de promouvoir l'utilisation efficace des ressources et des informations scientifiques.
- ii) Afin d'atteindre les objectifs susmentionnés :
- Le Secrétariat de la CTOI organisera une série d'ateliers de dialogue entre la science et la gestion.
 - Ces ateliers se tiendront en 2015, **2016** et **2017**, selon les besoins, avant chaque session annuelle de la Commission.

Appui au renforcement des capacités : fonds extrabudgétaires

10. En sus des fonds inclus dans le budget régulier de la CTOI pour 2016 et, provisoirement, pour 2017, la Commission bénéficiera d'importantes contributions extrabudgétaires aux sections Science & données et Application du Secrétariat de la CTOI, provenant de partenaires tels que ceux détaillés dans les Tableaux Tableau 4 et Tableau 5. Un bref résumé des principaux domaines couverts est présenté ci-dessous :

a) **Science et données :**

- i) Collecte et déclaration des données : collecte et déclaration des données (exigences des journaux de pêche) [résolution 13/03] ; déclaration de données obligatoires [résolution 10/02] : avec un accent particulier sur l'amélioration de la capacité technique, de la collecte et des déclarations des données dans les États côtiers en développement ;

b) **Application**

- i) Mission d'aide à l'application : elles se poursuivront, cibleront d'autres CPC qui n'ont pas reçu d'assistance par le passé et incluront des missions de suivi ;
- ii) Formation à la mise en œuvre des Mesures du ressort de l'état du port : il se poursuivra, au titre de la résolution 10/11.

c) **Dialogue science-gestion :**

- i) Le projet FEM-ZADJN a mis de côté des fonds substantiels pour aider la Commission dans ce processus, en particulier en ce qui concerne le processus d'Évaluation de la stratégie de gestion (ESG).

Évaluation des performances

11. Comme indiqué dans le paragraphe 101 du rapport de la 17^e session de la Commission, « *une seconde évaluation des performances de la CTOI sera réalisée en 2014, dont les termes de référence seront élaborés par les CPC intéressées et diffusés pour validation par le biais d'une circulaire de la CTOI.* » La première réunion a eu lieu à Victoria (Seychelles) du 2 au 6 février 2015 et la seconde aura lieu au même endroit du 14 au 18 décembre 2015, pour finaliser le rapport du comité. Ce rapport sera soumis à la Commission lors de sa 20^e session en 2016, pour examen.

DOMAINE D'ACTIVITES 1 : APPUI AUX ACTIVITES SCIENTIFIQUES (SCIENCE & DONNEES)

Contexte

12. Pour de nombreuses raisons, l'appui au processus Science & données de la CTOI a été la principale activité du Secrétariat de la CTOI depuis la création de la Commission, compte tenu du type d'appui requis par le Comité scientifique et du rôle qu'exerce le Secrétariat de la CTOI en tant qu'entrepôt de données essentielles à la réalisation des objectifs de la Commission. Ce qui suit est un bref aperçu des activités principales prévues pour 2016, qui sont détaillées dans les Tableaux Tableau 2, Tableau 3, Tableau 4 et Tableau 5.

Données : budget régulier de la CTOI et fonds extrabudgétaires

13. Une grande partie des travaux menés dans ce domaine fonctionnel est consacrée à l'acquisition et à l'étude des données requises dans le cadre des travaux scientifiques. Les données sont tout d'abord recueillies par les agences des pêches nationales puis transmises au Secrétariat de la CTOI, au titre des exigences de collecte et de déclaration des données de la CTOI (résolutions 13/03 et 10/02). Comme les données sont souvent soumises sous divers formats, elles sont converties dans un format commun qui conviendra à des analyses supplémentaires par les groupes de travail, ou pour être diffusées au grand public, d'ordinaire à travers le site web de la CTOI.
14. Par ailleurs, le Secrétariat de la CTOI aide les États côtiers en développement de l'océan Indien par le biais de la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités, en particulier une assistance à la collecte et à la gestion des données et l'organisation de sessions de formation et d'ateliers. Le document IOTC-2015-SCAF12-04 présente des exemples des types d'activités réalisées.
15. En 2016, le Secrétariat de la CTOI prévoit de réaliser les activités suivantes :
- Deux (2) visites de pays par an, pour aider à l'application des exigences de la CTOI en matière de collecte et de déclaration des données halieutiques à la CTOI.
 - Aide à la mise en place de systèmes de journaux de pêche et de collecte de données concernant les DCP.
 - Revue historique des données de fréquences de tailles pour les pêcheries palangrières.
 - Développement d'outils d'interrogation en ligne des jeux de données de la CTOI.

Mécanisme régional d'observateurs (résolution 11/04) : budget régulier de la CTOI et fonds extrabudgétaires

16. En 2016 et, provisoirement, en 2017, le Secrétariat de la CTOI prévoit de réaliser les activités suivantes concernant le MRO :
- Un atelier est prévu pour aider à la mise en œuvre du Mécanisme régional d'observateurs pour les flottilles industrielles des CPC en développement.
 - Une étude de bureau pour :
 - élaborer une proposition de données exigibles minimales pour la collecte des données dans les pêcheries artisanales ;
 - élaborer des directives générales pour la collecte des données dans les pêcheries artisanales.
 - Une consultation consistant en deux missions de terrain pour :
 - élaborer/modifier les protocoles de collecte de données spécifiques aux pêcheries, par pays, selon les besoins ;
 - aider à la mise en œuvre d'activités-pilotes d'échantillonnage dans les pays/pêcheries pas ou peu échantillonnés par le passé.

17. Le tableau ci-dessous présente les priorités de traduction et d'impression des divers jeux de cartes d'identification des espèces, comme spécifié par CS16 et CS17. Cela correspond aux principales dépenses de « production » demandées par le Comité scientifique pour les cartes d'identification des espèces du Mécanisme régional d'observateurs (Tableau 2).

	1. Thons & apparentés	2. Porte-épées	3. Tortues	4. Requins & raies	5. Oiseaux de mer
Farsi	2	1	1	1	1
Arabe	2	2	2	2	2
Ourdou	4				
Bahasa Indonesia	1	3	5	5	5
Swahili		4			
Espagnol		5	3	3	3
Portugais		6	4	4	4
Thaïlandais			7		
Singhalais	3		8		
Tamoul			8		
Bahasa Malaysia	1				
Hindi	3				

NB : 1 indique la priorité la plus élevée et 8 la moins élevée.

Les coûts d'élaboration et d'impression d'un jeu de guide d'identification des cétacés a également été inclus dans le Tableau 3.

Consultants : évaluation des stocks

18. Le Comité scientifique a demandé que des consultants en évaluation des stocks soient embauchés pour 4 de ses groupes de travail en 2016 et, provisoirement, en 2017. Cependant, seuls trois (3) d'entre eux sont considérés comme hautement prioritaires et, partant, seuls ces trois ont été inclus dans le budget proposé (Tableau 3).

Experts (scientifiques) invités : voyages des non-personnels

19. Le Comité scientifique et les groupes de travail ont reconnu que la participation d'experts externes ayant une expertise considérable en évaluation des stocks ainsi que d'autres compétences, a amélioré la qualité des travaux menés ces cinq dernières années et ont ainsi recommandé que la Commission continue de soutenir la participation de ces « experts invités ». Il est prévu que cinq (5) experts invités participeront aux réunions scientifiques de la CTOI en 2016 et quatre (4) en 2017, comme détaillé ci-dessous :

Réunion scientifique	2016	2017
Groupe de travail sur la collecte des données et les statistiques	0	0
Groupe de travail sur les thons néritiques	1	1
Groupe de travail sur les thons tempérés	1	0
Groupe de travail sur les porte-épées	1	1
Groupe de travail sur les écosystèmes et les prises accessoires	1	1
Groupe de travail sur les méthodes	0	0
Groupe de travail sur les thons tropicaux	1	1
Comité scientifique	0	0
Budget estimé :	18 500 USD	15 000 USD

20. **Présidents et vice-présidents.** En 2012, le Comité scientifique a recommandé que le Secrétariat de la CTOI incorpore dans le budget 2013, et pour les années suivantes, une ligne, dans le cadre du FPR (11 000 \$ US) couvrant les frais de déplacement des présidents et vice-présidents ressortissants de pays en développement (ou de pays développés lorsqu'ils ne sont pas rattachés à une institution nationale) qui seraient autrement dans l'incapacité de trouver des fonds pour financer leur participation aux réunions de leurs groupes de travail respectifs et, une fois par an, d'un président ou vice-président à la réunion du CS. Six (6) présidents ou vice-présidents participeront aux réunions scientifiques de la CTOI en 2016 et six (6) en 2017, comme détaillé ci-dessous :

Réunion scientifique	2016	2017
Groupe de travail sur la collecte des données et les statistiques	1	1
Groupe de travail sur les thons néritiques	2	2
Groupe de travail sur les thons tempérés	0	0
Groupe de travail sur les porte-épées	0	0
Groupe de travail sur les écosystèmes et les prises accessoires	1	1
Groupe de travail sur les méthodes	0	0
Groupe de travail sur les thons tropicaux	1	1
Comité scientifique	1	1
Budget estimé :	23 000 USD	23 000 USD

DOMAINE D'ACTIVITE 2 : APPUI AUX ACTIVITES D'APPLICATION

21. Le Programme de travail comprend la tenue de missions exploratoires dans les États membres de la CTOI par le personnel du Secrétariat de la CTOI, notamment pour promouvoir une prise en compte effective des questions liées au respect des mesures et évaluer le besoin d'appui à la mise en œuvre des mesures adoptées par la Commission. Le personnel d'application se penchera également sur la coopération et la coordination avec diverses initiatives régionales engagées dans la lutte contre la pêche INN, telles que les projets sous la supervision de la COI¹, les actions suite à la Déclaration ministérielle de la SADC² sur la pêche INN et d'autres initiatives nationales et internationales. Il est essentiel que ces activités soient coordonnées afin de réduire le chevauchement des efforts dans le domaine de la lutte contre la pêche INN.

22. Si le niveau d'application par l'ensemble des membres n'est pas suffisant, la Commission continuera à ne pas atteindre ses objectifs. Par ailleurs, le manque de participation de certains membres dans le processus de la CTOI compromet la Commission. Il convient toutefois de noter que les États membres en développement ne sont pas tous en mesure de mettre en œuvre immédiatement certaines des activités convenues. Le Programme de travail actuel reconnaît le besoin du Secrétariat d'offrir de l'appui aux États membres en voie de développement pour renforcer les dispositions institutionnelles et mettre en œuvre les activités nécessaires pour assurer un bon niveau d'application des Résolutions de la CTOI.

23. A cet effet, le Secrétariat de la CTOI contribue en aidant le Comité d'application et la Commission à assurer un meilleur suivi des niveaux d'application, à établir des réseaux d'agents d'application dans la région, à promouvoir des activités d'application, et à coordonner le renforcement des capacités et la formation en fonction des besoins.

24. En particulier, et suivant en cela l'avis de la Commission en 2013, le Secrétariat de la CTOI s'est engagée dans une série d'activités de renforcement des capacités et de soutien qui devraient se dérouler durant l'année à venir et qui sont décrites dans les paragraphes suivants et dans le Tableau 4, principalement financées sur des fonds extrabudgétaires en 2016.

Missions de soutien à l'application

25. L'idée principale des efforts de renforcement des capacités est celle de missions de soutien à l'application (MSA), qui visent à faire mieux connaître le travail de la Commission aux CPC. Les MSA sont une combinaison d'exercices de renforcement des capacités et de planification pour réaliser des activités ayant pour but d'aider à résoudre les problèmes d'application préoccupants identifiés lors des examens réalisés par le Comité d'application.

26. Les MSA et les missions de suivi seront réalisées par le personnel du Secrétariat, principalement de sa Section application, sur une période d'environ une semaine, pour un public-cible composé de fonctionnaires nationaux des services impliqués dans la mise en œuvre des résolutions de la CTOI. Pour les CPC qui ont déjà bénéficié de MSA, des missions de suivi sont prévues durant l'année suivante. Celles-ci auront lieu au moins 12 mois après la MSA et leur objectif est de permettre au Secrétariat, en collaboration avec la CPC concernée, d'évaluer les progrès et/ou les difficultés dans la mise en œuvre du Plan d'action sur l'application.

27. Un rapport sur les résultats de ces actions de collaboration pourra être présenté par les CPC au Comité d'application, afin d'établir une base de référence pour mesurer les progrès dans le renforcement de l'application.

¹ Commission de l'océan Indien

² Communauté de développement de l'Afrique australe

Atelier régional sur les problèmes d'application

28. Les missions de soutien à l'application aux différents pays sont destinées à fournir une analyse en profondeur des difficultés spécifiques à chaque CPC. Cependant, il existe un certain nombre de problèmes techniques qui sont communs à toutes les CPC et un forum pour discuter des expériences des personnes directement impliquées sera utile pour l'identification des problèmes potentiels qui pourraient conduire à des recommandations ou des précisions sur les mesures adoptées par la Commission.

29. Dans le cadre de ce qui précède, un atelier sera organisé pour les États membres de la région asiatique en 2016. Cet atelier suivra le format de ceux organisés en 2013 et 2014.

30. La soumission des données reste une importante préoccupation pour la Commission et, en mars 2014, le Secrétariat, avec le co-financement du Programme COI-SmartFish et de BOBLME, a organisé un atelier régional sur les questions de conformité des données. Sur la base des rapports d'application, l'application concernant les données (en rapport avec la Résolution 10/02 Statistiques exigibles) a légèrement augmenté entre 2012 et 2013. Les missions de soutien à l'application concernant les données proposées feront partie du plan de travail science/données en 2016.

Formation sur les mesures du ressort de l'État du port

31. Cette composante est spécifique à la mise en œuvre de la Résolution 10/11 sur les mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN). Cette formation s'adresse principalement aux acteurs de terrain et à leurs superviseurs, car elle se concentre davantage sur les aspects opérationnels de la résolution sur les mesures du ressort de l'État du port :

- mise en œuvre, au niveau national, d'une formation pour les fonctionnaires des CPC de la région sur les mesures CTOI du ressort de l'État du port ;
- élaboration et test d'un système d'information sur les mesures du ressort de l'État du port pour faciliter l'échange d'informations, comme requis par la résolution 10/11.

32. Pour soutenir ces activités, deux modules de formation sont en cours d'élaboration. Le premier concerne la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion de la CTOI et le second se rapporte à la mise en œuvre des mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN).

Financement des activités d'application

33. Ces activités sont financées sur le budget « renforcement des capacités » de la CTOI et par le biais d'une aide de diverses initiatives après présentation aux bailleurs de fonds potentiels. Le Secrétariat a reçu/prévu des financements des organismes/projets suivants :

- une convention de subvention avec l'Union européenne, pour la réalisation de missions de suivi des MSA et PSM ;
- Projet Banque mondiale (dans le cadre du Partenariat global pour les océans), par le biais de la Commission de l'océan Indien (financement pour réaliser des missions de suivi des MSA et PSM aux Maldives, pour élaborer et tester le système de partage d'informations sur les mesures du ressort de l'État du port et pour élaborer un modèle de droit de la pêche) ;
- Projet FAO/FEM sur les Zones au-delà de la juridiction nationale (formations PSM, ateliers régionaux sur l'application, modèle de législation sur les PSM) ;

34. Ces activités de renforcement des capacités, qui ont démarré en février 2013, devraient se poursuivre en 2016 et 2017. Le coût estimé de ces activités est présenté dans le Tableau 4.

Programme régional d'observateurs

35. La mise en œuvre du Programme régional d'observateurs destiné à surveiller les transbordements est maintenant dans sa sixième année et se poursuit en 2015, le consortium MRAG Ltd/Capfish ayant été choisi dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres de la FAO pour un nouveau contrat couvrant 2015, avec une possibilité d'extension. Comme cela a été le cas lors des six dernières années, la Section application supervisera et suivra de près l'état d'avancement de sa mise en œuvre par le consortium. Comme le prévoit la Résolution 14/06, les coûts de mise en œuvre du Programme retombent sur les navires bénéficiant des activités de transbordement en mer et ne sont donc pas repris dans le budget régulier.

DOMAINE D'ACTIVITE 3 : COMMUNICATION ET RELATIONS AVEC LE PUBLIC

36. Il est désormais évident qu'il est essentiel de maintenir des contacts étroits avec la communauté internationale, y compris les organisations non gouvernementales, les représentants des divers secteurs de l'industrie, allant des captures aux détaillants et acheteurs ainsi que le grand public. L'objectif consiste à fournir à toutes les parties prenantes des informations précises au sujet de l'état des stocks qui relèvent de la CTOI, et au sujet des actions qu'entreprend la Commission pour assurer une meilleure gestion des ressources et de la conservation de l'environnement.

37. Au cours des trois dernières années, il y a eu une hausse sensible du nombre de demandes d'information de la part du grand public au sujet des activités de la Commission. Par conséquent, le Secrétariat a été chargé d'assumer un rôle plus actif dans ce domaine. Cela comprenait la production de brefs rapports pour les agents, le grand public et la presse. Ces activités devraient se poursuivre et aboutir à une augmentation constante de la charge de travail en 2016.

38. La compilation et le formatage des documents présentés aux organismes scientifiques de la Commission sont des activités toutes aussi importantes dans ce domaine. Le Secrétariat continuera à le faire, en publiant tous les documents sur le site web de la CTOI, comme de coutume depuis la première publication des données sur le site. Par ailleurs, le Secrétariat renouvellera son engagement à contribuer à ASFA et à la bibliothèque en ligne de la FAO.

39. Le nouveau site web de la CTOI sera étendu dans un proche avenir afin d'intégrer des outils pour faciliter l'interrogation de la base de données de la CTOI, en particulier les tables de captures et de nombres de bateaux de pêche. Le site restera le principal outil de communication, avec notamment un flux de nouvelles qui fourniront au public des informations sur les activités du Secrétariat.

DOMAINE D'ACTIVITE 4 : APPUI AUX REUNIONS

40. Le Tableau 6 énumère les réunions prévues pour 2016, qui nécessiteront l'appui du Secrétariat de la CTOI. Le calendrier des réunions des groupes de travail fait écho aux recommandations du Comité scientifique. Le budget estimé pour ces réunions est de 70 000 USD en 2016.

Fonds de participation aux réunions (FPR)

41. En 2014, le Comité scientifique de la CTOI a recommandé (CS17.33 et CS17.34) que le FPR de la CTOI soit maintenu et que son budget soit relevé à son niveau initial de 200 000 USD par an et que, conformément au Règlement intérieur de la CTOI (2014) :

- 75% du FPR doivent, chaque année, être attribués à l'aide à la participation de scientifiques des parties contractantes en développement aux réunions du Comité scientifique et de ses groupes de travail (150 000 USD) ;
- pas plus de 25% des dépenses ne soient allouées à la participation à des réunions non scientifiques (article XVI, paragraphe 5) (50 000 USD).

42. Le budget du FPR pour 2016 et 2017 a été relevé à 200 000 USD et ne se verra pas appliquer les frais de gestion de projet de la FAO (Tableau 1).

DOMAINE D'ACTIVITE 5 : APPUI AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

43. Outre la maintenance des matériels et logiciels existants, sont programmées des améliorations du site web pour héberger des bases de données supplémentaires. Les serveurs furent remplacés en 2013 du fait de leur ancienneté. En 2016, aucun achat informatique important n'est prévu hormis ceux nécessaires pour remplacer le matériel jugé obsolète ou hors service.

DOMAINE D'ACTIVITE 6 : ADMINISTRATION

44. Un certain nombre de fonctions administratives sont encore assurées par la FAO. Tout le personnel, ainsi que la comptabilité dans son ensemble, y compris les contributions et les dépenses d'ensemble, sont gérés depuis la FAO à Rome. Le Secrétariat a un accès direct aux rapports sur les dépenses et aux rapports de synthèse sur l'état du budget et les opérations relatives aux recettes. Le Secrétariat est désormais relié à l'intranet de la FAO, source de formation et d'ouvrages de référence pour toutes les procédures administratives, et cela a permis de tenir les membres du personnel au courant de l'évolution des procédures administratives.

45. Conformément au Règlement financier de la Commission, le budget est présenté comme le prescrit l'article III et se compose de deux éléments, à savoir : 1) les dépenses administratives et 2) les dépenses liées aux activités (Tableau 1).

Tableau 1. Budget proposé pour 2016 et budget indicatif pour 2017 (en USD)

Description du poste budgétaire	dépenses réelles en 2014	2015	2016	2017
1 Dépenses administratives				
Coûts des salaires bruts (avant déductions)				
1.1 Cadres				
Secrétaire exécutif	157 392	167 219	173 907	176 907
Secrétaire adjoint	142 714	146 103	148 947	151 947
Coordonnateur des données	144 633	153 181	128 308	131 308
Coordonnateur de l'application	112 252	117 417	118 114	121 114
Chargé des pêches (stocks)	136 237	140 405	128 308	131 308
Chargé des pêches (application)	124 958	130 466	130 685	133 685
Chargé des pêches (statistiques)	96 821	99 728	103 717	106 717
Chargé des pêches (science)	49 685	97 363	101 258	104 258
Responsable administratif	100 732	104 779	105 970	108 970
Chargé de l'application	0	0	35 000	104 258
1.2 Services généraux				
Secrétaire de direction	14 082	12 927	14 445	15 445
Assistant application	10 216	9 664	10 950	11 950
Assistant de bureau	10 008	11 296	11 747	12 747
Assistant bases de données	14 207	13 335	14 869	15 869
Assistant de bureau	4 951	7 172	7 459	8 459
Chauffeur	7 749	7 274	8 165	9 165
Heures supplémentaires	4 269	5 460	6 000	6 000
Total des coûts salariaux	1 130 905	1 223 789	1 247 848	1 350 106
1.3 Cotisations aux pensions et à l'assurance maladie	303 874	321 780	354 651	359 651
1.4 Cotisations au fonds FAO	545 955	568 829	556 582	561 582
1.5 Amélioration du recouvrement des dépenses	57 047	131 006	61 790	66 790
Dépenses totales de personnel	2 037 781	2 245 403	2 220 871	2 338 129
Dépenses liées aux activités				
2 Dépenses de fonctionnement				
2.1 Appui au renforcement des capacités	51 745	115 000	144 000	115 000
2.2 Consultants	87 852	145 500	115 500	145 000
2.3 Déplacements professionnels	187 388	191 400	223 263	230 312
2.4 Réunions	49 476	55 000	70 000	70 000
2.5 Interprétation	114 175	120 000	145 000	145 000
2.6 Traduction	109 184	105 000	135 000	135 000
2.7 Matériel	13 364	16 500	29 000	24 000
2.8 Frais généraux de fonctionnement	39 467	69 300	49 000	52 000
2.9 Impression	14 502	23 100	33 000	30 000
2.10 Imprévus	614	6 600	2 000	2 500
Dépenses totales de fonctionnement	667 767	847 400	945 763	948 812
SOUS-TOTAL	2 705 548	3 092 803	3 166 634	3 286 941
3 Contribution additionnelle des Seychelles	-22 286	-20 100	-20 100	-20 100
4 Frais de gestion de la FAO	133 924	141 876	142 499	147 912
5 Risques de déficit	0	0	375 091	450 111
6 FPR	118 517	60 000	200 000	200 000
TOTAL GÉNÉRAL	2 935 702	3 274 579	3 864 123	4 064 864
Augmentation totale du budget d'une année sur l'autre		7%	18%	5%

LE BUDGET : PROPOSITION DE BUDGET POUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL 2016 ET 2017 DE LA COMMISSION

46. Les dépenses administratives couvrent les salaires et les heures supplémentaires du personnel des Services généraux, les cotisations de l'employeur au fonds de pension et à l'assurance maladie, et les cotisations de l'employeur au fonds FAO et les frais liés à l'amélioration du recouvrement des dépenses (ICRU).

47. Les dépenses liées aux activités -ou dépenses de fonctionnement- couvrent les consultants, les déplacements du personnel, les réunions, l'interprétation, la traduction, la rédaction et l'impression de publications, l'achat de matériel, les dépenses de fonctionnement du bureau, les imprévus et le fonds de participation aux réunions.

48. Conformément à l'article III.5 du Règlement financier, des détails supplémentaires sur les dépenses de fonctionnement générales indiquées dans le Tableau 1 figurent dans le Tableau 8. Les niveaux inscrits au budget couvrent seulement les dépenses prévues au budget régulier de la Commission. Les dépenses prévues sur des fonds spéciaux tels que le Projet OFCF ou diverses contributions extrabudgétaires ne sont pas reflétées dans ce budget, mais sont disponibles dans les tableaux 3, 4, 5 et 6.

DEPENSES ADMINISTRATIVES (LIGNE BUDGETAIRE 1)

49. Les dépenses de personnel pour un poste D-1, un P-5, trois P-4, cinq P-3, un G7, deux G-6, un G5, un G-4 et un G-2 sont calculées en se basant sur les coûts encourus début 2015. Le nouveau chargé de l'application, un poste P3, est budgétisé pour le 4^e trimestre de 2016.

CADRES (LIGNE BUDGETAIRE 1.1)

50. Tous les coûts pour 2016 et 2017 sont estimés pour 12 mois, hormis ceux du chargé de l'application en 2016. Ces coûts comprennent le salaire de base brut et l'ajustement de poste, ainsi que d'autres coûts comme les cotisations au fonds de pension, l'assurance maladie, et les coûts associés aux droits à indemnités du personnel de la FAO tels que les déplacements des personnels et de leurs familles lors de leur nomination à un poste, les frais d'études, les congés dans les foyers, la subvention d'installation, l'aide au logement et la cessation des fonctions.

PERSONNELS DES SERVICES GENERAUX (LIGNE BUDGETAIRE 1.2)

51. Pour 2016, le total des coûts salariaux pour le personnel des Services généraux recrutés localement devrait être légèrement supérieur à celui de 2015. Une enquête sur les salaires des personnels des services généraux a eu lieu en août 2014, entraînant une augmentation de 29% du salaire de base. Toute appréciation de la monnaie locale par rapport au dollar américain pourrait également entraîner une augmentation de cette ligne, car les salaires des personnels administratifs locaux sont payés en monnaie locale.

CONTRIBUTION DE L'EMPLOYEUR : FONDS DE PENSION, ASSURANCE MALADIE, INDEMNITES ET ICRU (LIGNES BUDGETAIRES 1.3, 1.4 ET 1.5)

52. Compte tenu des informations récentes, les estimations des droits à indemnités pour 2016 sont légèrement inférieures à ce qui avait été prévu au budget 2015. Cet élément des coûts salariaux est un montant retenu par la FAO pour couvrir les coûts liés aux droits à indemnités du personnel, tels que les congés dans les foyers, les frais d'études, etc. La contribution de chaque poste est calculée par la FAO sur la base d'un prorata des coûts réels des droits à indemnités parmi tous les postes de même grade au sein de la FAO. Par exemple, la contribution d'un poste P-4 est proportionnelle aux coûts de l'ensemble des droits à indemnités utilisés par tous les postes P-4 de la FAO divisés par le nombre de postes P-4 dans l'organisation. Il existe donc une variation importante de cet élément d'année en année, dépendant des dépenses réelles au niveau de la FAO, qui a connu une réduction des effectifs aux niveaux de direction au cours des deux années écoulées.

53. En revanche, la cotisation de l'employeur au fonds de pension, qui constitue une part fixe du salaire de base, est une composante très prévisible. D'autre part, les cotisations de l'employeur à l'assurance maladie ont également démontré une certaine variabilité au cours de l'année et la FAO a changé de prestataire de services d'assurance maladie au 1^{er} janvier 2015.

54. L'ajustement de poste des cadres a significativement varié au cours de l'année écoulée et pourrait ne pas rester stable en 2016 du fait des fluctuations du cours du dollar américain et suite à un examen complet du régime des traitements et indemnités pour l'ensemble des Nations unies. Cet examen aura un impact sur la fréquence des enquêtes sur les résultats desquelles le calcul d'ajustement de poste est basé. Tous les éléments de la rémunération, y compris les éléments monétaires et non-monétaires, sont en cours d'examen, en vue d'arriver à un système de paie simple et facile à administrer. Le rapport de l'Examen du régime des traitements et indemnités devrait être présenté lors de l'Assemblée générale des Nations unies fin 2015.

55. En février 2014, la FAO a informé le Secrétariat de la CTOI de la mise en place de l'amélioration du recouvrement des dépenses (ICRU pour *Improved Cost Recovery Uplift*) pour les coûts des personnel de projets de terrain (fonctionnaires et consultants). La FAO indique que ces charges ont pour objectif de couvrir les services

centralisés fournis par CSDU (sécurité) et CIO (technologies de l'information) aux personnels de terrain. En 2014, la FAO a réduit la composante de sécurité de terrain de l'ICRU pour la CTOI de 4,8% des coûts de personnel/consultants à 1,4%, tandis que la composante TIC reste à 1,4%. Le Secrétariat de la CTOI continue de rechercher une exonération complète des charges d'ICRU.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (LIGNE BUDGETAIRE 2)

APPUI AU RENFORCEMENT DES CAPACITES (LIGNE BUDGETAIRE 2.1)

56. Les sections Application, Données et Science continuent de suivre les progrès et d'assurer la promotion des activités de renforcement des capacités dans la région. Les activités de ces sections comprennent des missions de formation et d'information auprès des États côtiers de l'océan Indien en développement pour promouvoir et enrichir la compréhension des questions relatives à l'application et pour évaluer les besoins d'assistance en matière de mise en œuvre des mesures adoptées par la Commission.

CONSULTANTS (LIGNE BUDGETAIRE 2.2)

57. Les services de consultants couvrent les frais d'experts indépendants embauchés pour fournir une expertise ou une main-d'œuvre supplémentaire dans des domaines qui ne peuvent être couverts par les agents nationaux ou le personnel du Secrétariat. Ils comprennent également des experts recrutés au sein des organismes de recherche dans le but d'apporter des compétences spécifiques aux travaux de la Commission, compétences qui font défaut au personnel du Secrétariat. À certaines occasions, les services de consultants ont couvert des missions à court terme de scientifiques régionaux au Secrétariat, la formation ayant été l'un des objectifs. Les frais de déplacements estimés pour les consultants sont ajoutés à ce budget et ne sont qu'approximatifs car ils dépendent du pays d'origine des consultants finalement sélectionnés.

58. Le poste de Responsable informatique est partiellement financé, depuis le début des activités du Secrétariat, par le gouvernement seychellois, en contrepartie des frais de fonctionnement liés à la situation du Secrétariat de la CTOI aux Seychelles. Depuis 2012, le Secrétariat a passé un accord avec le gouvernement seychellois, par lequel les Seychelles, au lieu d'embaucher directement le Responsable informatique, fournissent au Secrétariat le budget permettant d'engager un consultant sur ce poste. Cela permet plus de flexibilité dans le recrutement.

DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS (LIGNE BUDGETAIRE 2.3)

59. Les déplacements sont destinés à couvrir les activités de terrain et la participation du personnel selon les besoins. Les barèmes des Nations unies sont utilisés pour les indemnités journalières et les billets d'avion. Les déplacements suivants sont prévus pour 2016, auxquels s'ajoute une provision pour imprévus :

Déplacements du personnel

- Participation du personnel aux réunions de la CTOI hors des Seychelles : Comité d'application, Comité permanent sur l'administration et la finance et Commission (cinq membres du personnel pendant 14 jours) ; réunions des groupes de travail (5). Si le Comité scientifique a lieu ailleurs qu'aux Seychelles, trois membres du personnel y participeront pendant 5 jours. Une organisation similaire est prévue pour 2017.

FRAIS DE REUNION (LIGNE BUDGETAIRE 2.4)

60. Cela comprend l'appui aux réunions de la Commission, du Comité scientifique, du Comité d'application et des groupes de travail. Les frais des réunions comprennent la location des salles et des installations de conférence, les frais accessoires comme les fonctions, les pauses café, le matériel d'interprétation, les photocopies, et l'achat des fournitures de bureau nécessaires à la tenue des réunions. L'estimation est fondée sur l'hypothèse selon laquelle la majorité des groupes de travail en 2016 auront lieu ailleurs qu'au Secrétariat de la CTOI.

FRAIS D'INTERPRETATION ET DE TRADUCTION (LIGNES BUDGETAIRES 2.5 ET 2.6)

61. Les frais d'interprétation et de traduction sont présentés distinctement pour brosser un tableau plus clair de la structure de ces coûts. Le Service d'interprétation de la FAO s'efforce de recruter des interprètes dans la région où se déroule chaque réunion, afin de diminuer les coûts de déplacement. Une interprétation est prévue lors des réunions du Comité d'application, du Comité permanent d'administration et des finances et de la Commission (six interprètes pour 10 jours) et du Comité scientifique (six interprètes pour cinq jours). Aucune interprétation simultanée n'est fournie durant les autres réunions. En revanche, les services de traduction sont requis tout au long de l'année et dépendent du nombre de documents produits pour être distribués à titre officiel aux membres. Il est ainsi difficile de fournir une

estimation précise, bien que le nombre de documents à traduire ne cesse d'augmenter. Les frais de déplacements en matière de traduction correspondent aux coûts (honoraires et déplacement) de participation d'un traducteur aux réunions de la Commission, du Comité scientifique, du Comité d'application et du Comité permanent d'administration et des finances. Comme la charge de travail devrait continuer à augmenter en 2016, des mesures de contrôle des coûts continueront d'être mises en place pour limiter le budget total requis.

ÉQUIPEMENT (LIGNE BUDGETAIRE 2.7)

62. Le montant prévu pour l'équipement est augmenté par rapport à celui de 2015, car le matériel informatique et les logiciels vont nécessiter des remplacements en 2016. Des provisions sont prévues pour les équipements nécessaires aux personnels qui rejoindront le Secrétariat.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (LIGNE BUDGETAIRE 2.8)

63. Les dépenses de fonctionnement comprennent les coûts associés aux bureaux du siège, y compris les frais de communication (Internet, courrier, téléphone et télécopie), ainsi que l'entretien des locaux et des véhicules dont dispose le Secrétariat. Dans le cadre de l'Accord de siège, le gouvernement de la République des Seychelles assure les frais de location des bureaux à Victoria, les coûts d'électricité et met un véhicule à disposition du Secrétariat.

IMPRESSION (LIGNE BUDGETAIRE 2.9)

64. Une autre provision est prévue pour les frais de rédaction technique et d'impression des documents. Cette provision comprend également l'impression des fiches d'identification des espèces (conformément à la demande formulée par le Comité scientifique).

IMPREVUS (LIGNE BUDGETAIRE 2.10)

65. Une ligne « imprévus » a été incorporée pour parer aux dépenses non anticipées à ce jour, conformément aux exigences du Règlement financier de la CTOI. Pour les années 2016 et 2017, cette ligne a été fixée à un montant nominal.

CONTRIBUTION ADDITIONNELLE DES SEYCHELLES (LIGNE BUDGETAIRE 3)

66. Le gouvernement de la République des Seychelles apporte une contribution additionnelle chaque mois. Ces fonds sont versés en roupies seychelloises et sont donc convertis au taux de change opérationnel des Nations unies, de telle sorte que le montant en dollars est variable. Cette contribution a été augmentée pour y inclure le financement du poste de Responsable informatique, qui était précédemment directement embauché par le gouvernement seychellois. Ces fonds sont incorporés aux recettes du Secrétariat et comptabilisés.

FRAIS DE GESTION DES PROJETS DE LA FAO (LIGNE BUDGETAIRE 4)

67. Des frais de gestion représentant 4,5 % du budget total de la Commission sont perçus par la FAO, tel que défini par l'Accord de la CTOI. Il convient de noter que, dans le passé, le Comité financier de la FAO a rejeté les demandes de la Commission de renoncer à ces frais, mais le Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources de la FAO a autorisé la CTOI à ouvrir un projet avec 0% de frais de gestion pour le Fonds de participation aux réunions.

68. Les tableaux 10 et 11 résument le barème indicatif des contributions basé sur la formule contenue dans l'annexe du Règlement financier, respectivement pour les années 2016 et 2017.

RISQUES DE DEFICIT (LIGNE BUDGETAIRE 5)

69. Une ligne « Risques de déficit » a été incorporée afin de tenir compte des membres de la CTOI qui n'ont pas payé leur contribution annuelle pour 2014. Ceci est nécessaire, sur une base annuelle, afin de compenser le déficit et les effets délétères que les contributions non payées ont sur les activités et l'efficacité de la Commission. Les arriérés de contributions historiques représentent un montant cumulé de plus de 2 millions de dollars et il est nécessaire de prendre une mesure immédiate pour réduire ce déficit. Aucun engagement ne sera pris en regard de cette ligne budgétaire et, une fois le budget équilibré (les contributions payées correspondant aux dépenses et au budget), la somme allouée à cette ligne pourra être réévaluée par les membres. Les membres n'ayant pas payé en 2014 et qui sont inclus dans ce calcul (total : 375 089 USD) sont : Érythrée (22 512 USD), Guinée (22 268 USD), Iran (138 349 USD), Pakistan (77 692 USD), Sierra Leone (9 739 USD), Soudan (37 639 USD) et Yémen (66 892 USD).

FONDS DE PARTICIPATION AUX REUNIONS (FPR) (LIGNE BUDGETAIRE 2.11)

70. Le Fonds de participation aux réunions de la CTOI (FPR) a été relevé à 200 000 USD à la demande des membres. Le montant minimal requis pour aider les scientifiques et les représentants des parties contractantes de la CTOI qui sont des États en développement à participer et/ou contribuer aux travaux de la Commission, du Comité scientifique de la CTOI et de ses Groupes de travail est de 200 000 \$ US par an. Les frais de gestion de projet de la FAO de 4,5% ne s'appliquent pas aux dépenses au titre du FPR.

FINANCEMENT EXTRABUDGETAIRES

71. Les ressources extrabudgétaires, comme cela a été le cas par le passé, sont utilisées pour financer la coopération technique et les activités de renforcement des capacités pour lesquelles le budget régulier est insuffisant. La CTOI reçoit des fonds sous la forme de subventions, dans le cadre de projets, ou de contributions volontaires. Les tableaux 3, 4, 5 et 6 présentent un aperçu des ressources extrabudgétaires assurées pour 2016.

Actions suggérées au Comité permanent d'Administration et des finances

72. Le CPAF devrait :

- a) **PRENDRE NOTE** des estimations budgétaires et des documents de référence pour le programme de travail du Secrétariat pour l'exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 et des chiffres indicatifs pour l'exercice financier 2017.
- b) **RECOMMANDER** à la Commission un budget et un barème de contributions pour l'exercice financier 2016, pour examen.

Tableau 2. Activités de renforcement des capacités proposées par le Comité scientifique pour 2014/2015.

Source	Objectif/ Recommandation	2016	Source de financement	
			Budget régulier	Extra budgétaire
CS17, paragraphe 177	<p>Le CS A PRIS NOTE des programmes de travail et priorités proposés pour chaque groupe de travail et A CONVENU du programme de travail consolidé décrit en Appendice XXXVIII. Les présidents et vice-présidents de chaque groupe de travail devront s'assurer que les efforts de leur groupe de travail soient concentrés sur les domaines majeurs contenus dans l'Appendice, tout en tenant compte de toute nouvelle priorité de recherche identifiée par la Commission lors de sa prochaine session.</p> <p>En particulier, les projets hautement prioritaires ont été fléchés pour être financés en 2016 et 2017 :</p> <p>Standards de collecte des données (Mécanisme régional d'observateurs – pêcheries industrielles)</p> <p>Un atelier pour appuyer la mise en œuvre du Mécanisme régional d'observateurs de la CTOI dans les CPC en développement, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> • évaluation des programmes et arrangements d'observateurs existants ; • coordination de sessions de formation/atelier sur le MRO pour des pays/pêcheries donnés ; • assistance à la gestion et à la déclaration des données. 	35 000	CTOI	
CS17.21, paragraphe 54	<p>Directives pour de bonnes pratiques de libération et de manipulation des cétacés encerclés</p> <p>Le CS, comme en 2013, RECOMMANDE de nouveau que la Commission alloue des fonds dans ses budgets 2015 et 2016 afin de produire et d'imprimer ces Directives de la CTOI pour de bonnes pratiques de libération et de manipulation indemne des cétacés encerclés. Ces directives pourraient être intégrées dans les cartes d'identification des cétacés de la CTOI : « <i>Identification des cétacés dans les pêcheries pélagiques de l'océan Indien</i> ».</p>	14 000	CTOI	
CS17, paragraphe 177	<p>Le CS A PRIS NOTE des programmes de travail et priorités proposés pour chaque groupe de travail et A CONVENU du programme de travail consolidé décrit en Appendice XXXVIII. Les présidents et vice-présidents de chaque groupe de travail devront s'assurer que les efforts de leur groupe de travail soient concentrés sur les domaines majeurs contenus dans l'Appendice, tout en tenant compte de toute nouvelle priorité de recherche identifiée par la Commission lors de sa prochaine session.</p> <p>En particulier, les projets hautement prioritaires ont été fléchés pour être financés en 2016 et 2017 :</p>			
	<p>i) <u>Mission de soutien sur les données</u> : ce financement sera essentiellement consacré à une assistance à des pays donnés en terme d'amélioration de la collecte et de la déclaration des données. Plus spécifiquement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Identification d'indicateurs permettant d'évaluer la performance des CPC de la CTOI par rapport aux exigences de la CTOI en matière de données ; évaluation de la performance des CPC de la CTOI par rapport à ces exigences ; ➤ élaboration de plans d'action visant à traiter les problèmes identifiés, comprenant un calendrier de mise en œuvre et les activités de suivi requises. <p>Deux visites de pays prévues par an en 2016 et 2017.</p>	12 000	CTOI	
	<p>ii) <u>Aide à la mise en place de systèmes de journaux de pêche et de collecte de données concernant les DCP.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ aide aux CPC côtières en développement pour la mise en œuvre de systèmes de livres de pêche sur les navires industriels battant leur pavillon, en particulier ; ➤ élaboration de livres de bord et de directives pour les remplir, comportant des dispositions sur les DCP, conformément à la Résolution 13/08 de la CTOI ; formation du personnel local ; aide à la gestion et à la déclaration des données. 	15 000	CTOI	UE
		10 000	CTOI	à déterminer
		15 000	CTOI	à déterminer

L'assistance sera fournie directement par le personnel du Secrétariat de la CTOI, appuyé par des consultants, selon les besoins.

iii) Révision des données historiques de fréquence de taille des pêcheries palangrières.	40 000	à déterminer
iv) Développement d'un outil de requête en ligne pour les données de prises-et-effort (recommandation CS16.48, paragraphe 110).	30 000	CTOI

À financer sur le budget régulier 2016

116 000

Financements complémentaires à trouver

55 000

Total

171 000

Tableau 3. Activités d'impression proposées pour 2016.

Source	Objectif/ Recommandation	2016	Source de financement	
			Budget régulier	Extra budgétaire
Recommandation CS17.38, paragraphe 129	NOTANT le récent sondage en ligne réalisé par le Secrétariat de la CTOI, le GTPP RECOMMANDE vivement que le Secrétariat de la CTOI veille à ce que des jeux de fiches d'identification continuent à être imprimés dans la mesure où les observateurs scientifiques de nombreuses CPC, à bord et au port, ne disposent pas de smartphones ou de tablettes et ont besoin de copies papier. Actuellement, les formats électroniques, y compris les « applications ou apps » ne conviennent que pour des navires de plus grande échelle, et même dans le cas des senneurs de l'UE, l'utilisation de copies papier est préférée en raison des conditions à bord liées à la transformation et à la manipulation des poissons, ainsi que des conditions météorologiques.	10 000	CTOI	
Recommandation CS17.39, paragraphe 130	Cartes d'identification : Thons et espèces apparentées NOTANT l'excellent travail réalisé par le Secrétariat de la CTOI et d'autres experts pour élaborer et finaliser les <i>Cartes pour l'identification des thons et des espèces apparentées dans les pêcheries de l'océan Indien</i> , le CS RECOMMANDE que les cartes soient traduites, par ordre de priorité pour les langues suivantes, selon la proportion du total des captures de thons néritiques déclarées par pays, et que le Secrétariat de la CTOI utilise les fonds provenant du budget de la CTOI, ainsi que des sources de financement externes, pour traduire et imprimer les cartes d'identification. Les fonds à cet effet ont été approuvés par la Commission dans le budget 2014, mais le Secrétariat de la CTOI a indiqué que les fonds doivent encore être versés par les membres. Le chiffre entre parenthèses représente la proportion récente des captures totales de thons néritiques dans la zone de compétence : 1) Bahasa Indonesia (Indonésie 29%) et Malaisien (Malaisie 4%) 2) Persan (Farsi-R.I. d'Iran 20%) et Arabe (Oman 3%) 3) Hindi (Inde 18%) et Singhalais (Sri Lanka 5%) 4) Ourdou (Pakistan 7%)	17 000 10 000	CTOI	à définir
Recommandation CS17.40, paragraphe 132	NOTANT que les fonds ont été approuvés par la Commission dans le budget 2014 pour traduire et imprimer des copies des cartes d'identification des tortues marines, des oiseaux de mer et des requins, mais que cela n'a été que partiellement fait car le Secrétariat de la CTOI a indiqué que les fonds n'avaient pas encore été versés par les membres, le CS RECOMMANDE que la traduction et l'impression soient faites dès que les contributions nécessaires sont reçues.	6 000	CTOI	
À financer sur le budget régulier 2016			33 000	
Financements complémentaires à trouver				10 000
Total			43 000	

Tableau 4. Consultations proposes pour les années 2016

Source	Objectif/ Recommandation	2016	Source de financement	
			Budget régulier	Extra budgétaire
Recommandation CS17.47, paragraphe 181	Experts invités scientifiques Le CS RECOMMANDE qu'au moins un « expert invité » soit présent à chacun des groupes de travail scientifiques en 2015 et les années suivantes, afin d'augmenter encore la capacité des groupes de travail à entreprendre les travaux détaillés dans le programme de travail (Appendice XL). Le budget ordinaire de la CTOI devra inclure des fonds pour les voyages de ces experts (vols, per diem). L'expert invité de chaque réunion continuera à être sélectionné sur la base du processus adopté par le Comité scientifique et fourni à l'Appendice XL.	18 500	IOTC	
CS17, paragraphe 35	Consultants : Pêcheries récréatives et sportives porte-épées NOTANT qu'en 2011 le président du GTPP, en collaboration avec le Secrétariat de la CTOI, les fondations sur les porte-épées et d'autres parties intéressées, a lancé un processus visant à faciliter l'acquisition de données de prises-et-effort et de tailles de la pêche sportive, en élaborant et diffusant des formulaires de déclaration aux centres de pêche sportive dans la région, le CS A DEMANDÉ que le président et le vice-président travaillent en collaboration avec le Secrétariat de la CTOI et l' <i>African Billfish Foundation</i> pour trouver une source de financement approprié et un investigateur principal (université ou consultant) pour entreprendre le projet décrit à l'Appendice VI du rapport du GTPP12. L'objectif de ce projet sera d'améliorer la récupération de données à partir des pêcheries sportives et récréatives dans la région occidentale de l'océan Indien. Le Secrétariat de la CTOI diffusera cette note aux bailleurs de fonds potentiels, au nom du GTPP. Une note conceptuelle similaire pourrait être élaborée, à une date ultérieure, pour d'autres régions de la zone de compétence de la CTOI.	54 000		à définir
Recommandation CS17.48, paragraphe 183	Consultants : évaluation des stocks NOTANT les travaux très bénéfiques et pertinents réalisés par les consultants en évaluation des stocks en 2014 et les années précédentes, le CS RECOMMANDE que la participation des consultants soit renouvelée chaque année, sur la base du programme de travail (Appendice XXXVIII), afin de compléter l'ensemble des compétences disponibles au sein du Secrétariat de la CTOI et des CPC. Un budget indicatif est fourni au Tableau 6. Trois (3) consultants seront embauchés en 2016 pour réaliser les évaluations des stocks d'une espèce de requin, du patudo et du germon. Trois (3) consultants seront embauchés en 2017 pour réaliser les évaluations des stocks d'une espèce de requin, du listao et d'une espèce de porte-épées.	60 000	CTOI	
Recommandation de S17, paragraphe 101	Consultants : 2^e évaluation des performances de la CTOI La Commission DÉCIDE qu'une seconde évaluation des performances de la CTOI sera réalisée en 2014, dont les termes de référence seront élaborés par les CPC intéressées et diffusés pour validation par le biais d'une circulaire de la CTOI.	7 000	CTOI	
CS17, paragraphe 177	Standards de collecte des données (Mécanisme régional d'observateurs) Pêcheries artisanales : Une étude de bureau sera réalisée pour :	30 000	CTOI	

Source	Objectif/ Recommandation	2016	Source de financement	
			Budget régulier	Extra budgétaire
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Élaborer des exigences minimales en matière de données, en vue de la collecte régulière des données au site de débarquement, par le biais d'un échantillonnage par des échantillonneurs ➤ Élaborer des Directives générales de collecte des données sur les pêcheries artisanales, comprenant l'élaboration d'un ensemble d'indicateurs à utiliser pour évaluer la qualité des systèmes de collecte et de gestion des données sur les pêcheries artisanales 			
	Un consultant sera embauché pour réaliser une missions-pays d'une durée de 12 mois pour :	125 000		à définir
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Élaborer/amender les protocoles de collecte des données spécifiques à chaque pêcherie, par pays, le cas échéant ➤ Aider à mettre en œuvre des activités pilotes d'échantillonnage dans les pays/pêcheries non/insuffisamment échantillonnés par le passé 			
	(priorité donnée aux pêcheries côtières de l'Indonésie, de l'Inde, du Pakistan, du Sri Lanka, du Yémen, de Madagascar, des Comores, de la Tanzanie, de la Thaïlande et de la Malaisie). Développement d'un système de déclaration en ligne pour aider les États en développement à respecter leurs obligations de déclaration.	54 000		à définir
CS17, paragraphe 166	NOTANT que la surveillance électronique (y compris vidéo) a été testée et mise en œuvre avec succès dans de nombreuses pêcheries du monde (par exemple en Australie, Union européenne, États-Unis et Nouvelle-Zélande), dans le but de compléter les observateurs scientifiques à bord des navires et compte tenu des difficultés actuelles citées comme raisons pour ne pas déployer d'observateurs scientifiques dans le cadre du Mécanisme régional d'observateurs de la CTOI (MRO) à bord des fileyeurs industriels opérant dans l'océan Indien, le CS RECOMMANDE que la Commission envisage de demander au Secrétariat de la CTOI, en consultation avec les scientifiques de la CTOI intéressés, d'élaborer un projet de suivi électronique dans la zone de compétence de la CTOI. Cela permettrait d'évaluer l'efficacité de la surveillance électronique pour la collecte d'informations sur les captures, les rejets et l'effort de pêche, comme moyen de compléter la couverture d'observateurs scientifiques à bord des fileyeurs industriels. L'essai comportera une évaluation des principaux défis posés par l'utilisation des données vidéo, comme l'identification précise des espèces CTOI et accessoires, le poids et la taille des prises et le temps nécessaire pour traiter les images et extraire les données requises. La note conceptuelle/proposition inclura également la mention claire que la politique de confidentialité des données de la CTOI (Résolution 12/02) devra être modifiée pour s'assurer que toutes les données/informations recueillies le sont dans le seul but de l'analyse scientifique et non à des fins de conformité. La note de présentation devra inclure un budget détaillé et sera communiquée à un éventail d'organismes de financement potentiels.	50 000		à définir
	À financer sur le budget régulier 2016		115 500	
	Financements complémentaires à trouver			283 000
	Total		398 500	

Tableau 5. Application : proposition de ressources extrabudgétaires pour le renforcement des capacités en 2016.

Objectif/Description	Institution	2016
Développement d'une application en ligne sur les mesures du ressort de l'État du port.	Banque mondiale/PGO	15 000
Atelier régional sur l'aide à l'application des résolutions de la CTOI	ZADJN	63 000
Missions de suivi sur l'application et les mesures du ressort de l'État du port	EU	
	ZADJN	40 000
Formation régionale sur les mesures du ressort de l'État du port	Banque mondiale/PGO	
	ZADJN	120 000
Missions de soutien à l'application (renforcement des capacités)	CTOI	28 000
Examen du droit et des réglementations sur la pêche afin de s'assurer que les cadres juridiques sont adéquats pour que les membres puissent mettre en œuvre les résolutions adoptées par la Commission des thons de l'océan Indien	Banque mondiale/PGO	30 000
<i>SOUS-TOTAL APPLICATION 2016</i>		<i>296 000</i>

Tableau 6. Données et science : proposition de ressources extrabudgétaires pour le renforcement des capacités en 2016.

Objectif/Description	Institution	2016
Structure des populations des espèces CTOI et des requins d'intérêt dans l'océan Indien : estimation avec des techniques de séquençage de nouvelle génération et de microchimie des otolithes (2015-2017)	Union européenne 80%	500 000
	Autres 20%	100 000
Échantillonnage au port en Indonésie : poursuite de l'appui aux activités d'échantillonnage et d'estimation des captures	OFCF	à définir
<i>Data mining</i> en Thaïlande et en Malaisie : poursuite des activités	OFCF	à définir
<i>SOUS-TOTAL SCIENCE & DONNÉES 2016</i>		<i>600 000</i>

Tableau 7. Calendrier des réunions de la Commission et de ses organes subsidiaires requérant l'appui du Secrétariat en 2016 (n'inclut pas les ateliers et autres organes subsidiaires informels)

Réunion	2016	
	Date	Lieu
Comité d'application	mars (3j)	à définir
Comité permanent d'administration et des finances	mars (2j)	à définir
Session de la Commission	mars (5j)	à définir
Groupe de travail sur la collecte des données et les statistiques	20-22 mai (3j)	Kenya
Groupe de travail sur les thons néritiques	24-27 mai (4j)	Kenya
Groupe de travail sur les porte-épée	1-5 septembre (5j)	à définir
Groupe de travail sur les écosystèmes et les captures accessoires	7-11 septembre (5j)	à définir
Groupe de travail sur les méthodes	15-17 octobre (3j)	à définir
Groupe de travail sur les thons tropicaux	19-24 octobre (5j)	à définir
Groupe de travail sur les thons tempérés	25-28 juillet (4j)	à définir
Comité scientifique	29 novembre-2 décembre (5j)	Seychelles

Tableau 8. Détail des dépenses de fonctionnement pour 2016 (en USD)

Item	2016	Remarques
Appui au renforcement des capacités	144 000	Ateliers pour augmenter la sensibilisation aux questions scientifiques et d'application
Consultants	115 500	Y compris les experts invités aux GT et les présidents des GT.
Déplacements des personnels	223 263	
Logistique des réunions	70 000	Comprend la location des locaux, l'équipement, le transport, les fournitures pour les réunions...
Interprétation	145 000	
Traduction	135 000	
Impression (supports de communication)	33 000	Inclut l'impression de publications exceptionnelles, l'impression et la distribution des fiches d'identification des espèces.
Équipement	29 000	Renouvellement de routine du matériel informatique et des logiciels.
Dépenses de fonctionnement	49 000	Inclut les frais de fonctionnement liés aux bureaux, aux communications, à l'affranchissement, à la maintenance des véhicules.
Imprévus	2 000	Exigé par le Règlement financier.
Total	945 763	

Tableau 9. Détail des dépenses de fonctionnement générales en 2016 (en USD)

Catégorie	2016
Téléphone	11 180
Connexion Internet	16 800
Affranchissement	1 200
Fournitures de bureau	8 820
Mobilier et maintenance des bureaux	500
Ménage	3 300
Sécurité des bureaux	0
Maintenance des véhicules	5 200
Maintenance du site web	2 000
Total	49 000

Tableau 10. Barème indicatif de contributions pour 2016 (en USD)

Pays	Classification Banque Mondiale (2012)	Membre OCDE	Prises moyennes pour 2010-2012 (en tonnes)	Contribution de base	Contribution opérations	Contribution PIB	Contribution captures	Contribution totale (en USD)
Australie	Haute	Oui	5,164	\$12,465	\$16,101	\$143,781	\$16,863	\$189,209
Belize	Moyenne	Non	326	\$12,465	\$0	\$35,945	\$213	\$48,623
Chine	Moyenne	Non	67,391	\$12,465	\$16,101	\$35,945	\$44,014	\$108,525
Comores	Basse	Non	5,164	\$12,465	\$16,101	\$0	\$3,373	\$31,938
Érythrée	Basse	Non	612	\$12,465	\$16,101	\$0	\$399	\$28,965
Union européenne	Haute	Oui	199,292	\$12,465	\$16,101	\$143,781	\$650,813	\$823,160
France (Terr.)	Haute	Oui	0	\$12,465	\$0	\$143,781	\$0	\$156,246
Guinée	Basse	Non	148	\$12,465	\$0	\$0	\$96	\$12,561
Inde	Moyenne	Non	158,296	\$12,465	\$16,101	\$35,945	\$103,387	\$167,898
Indonésie	Moyenne	Non	368,252	\$12,465	\$16,101	\$35,945	\$240,514	\$305,025
Iran, Rép. islamique d'	Moyenne	Non	185,012	\$12,465	\$16,101	\$35,945	\$120,836	\$185,346
Japon	Haute	Oui	16,479	\$12,465	\$16,101	\$143,781	\$53,815	\$226,161
Kenya	Basse	Non	565	\$12,465	\$16,101	\$0	\$369	\$28,935
Corée, République de	Haute	Oui	2,774	\$12,465	\$16,101	\$143,781	\$9,058	\$181,405
Madagascar	Basse	Non	8,705	\$12,465	\$16,101	\$0	\$5,686	\$34,251
Malaisie	Moyenne	Non	28,295	\$12,465	\$16,101	\$35,945	\$18,480	\$82,991
Maldives	Moyenne	Non	99,976	\$12,465	\$16,101	\$35,945	\$65,297	\$129,808
Maurice	Moyenne	Non	587	\$12,465	\$16,101	\$35,945	\$383	\$64,894
Mozambique	Basse	Non	3,680	\$12,465	\$16,101	\$0	\$2,403	\$30,969
Oman	Haute	Non	29,188	\$12,465	\$16,101	\$143,781	\$19,064	\$191,410
Pakistan	Moyenne	Non	55,689	\$12,465	\$16,101	\$35,945	\$36,372	\$100,882
Philippines	Moyenne	Non	1,331	\$12,465	\$16,101	\$35,945	\$869	\$65,380
Seychelles	Moyenne	Non	72,399	\$12,465	\$16,101	\$35,945	\$47,285	\$111,796
Sierra Leone	Basse	Non	0	\$12,465	\$0	\$0	\$0	\$12,465
Somalie	Basse	Non	0	\$12,465	\$0	\$0	\$0	\$12,465
Sri Lanka	Moyenne	Non	100,739	\$12,465	\$16,101	\$35,945	\$65,795	\$130,306
Soudan	Moyenne	Non	34	\$12,465	\$0	\$35,945	\$22	\$48,432
Tanzanie	Basse	Non	6,433	\$12,465	\$16,101	\$0	\$4,201	\$32,767
Thaïlande	Moyenne	Non	13,822	\$12,465	\$16,101	\$35,945	\$9,028	\$73,538
Royaume-Uni (Terr.)	Haute	Oui	12	\$12,465	\$0	\$143,781	\$40	\$156,286
Yémen	Moyenne	Non	41,299	\$12,465	\$16,101	\$35,945	\$26,973	\$91,484
Total				\$386 412	\$386 412	\$1 545 649	\$1 545 649	\$3 864 123

Le total des contributions peut s'écarter de la somme des quatre composantes en raison des arrondis.

Tableau 11. Barème indicatif de contributions pour 2017 (en USD)

Pays	Classification Banque Mondiale (2013)	Membre OCDE	Prises moyennes pour 2011-2013 (en tonnes)	Contribution de base	Contribution opérations	Contribution PIB	Contribution captures	Contribution totale (en USD)
Australie	Haute	Oui	4,985	\$13,112	\$16,937	\$151,251	\$16,327	\$197,627
Belize	Moyenne	Non	298	\$13,112	\$0	\$37,813	\$195	\$51,120
Chine	Moyenne	Non	69,372	\$13,112	\$16,937	\$37,813	\$45,440	\$113,302
Comores	Basse	Non	5,091	\$13,112	\$16,937	\$0	\$3,334	\$33,384
Érythrée	Basse	Non	405	\$13,112	\$16,937	\$0	\$265	\$30,315
Union européenne	Haute	Oui	205,556	\$13,112	\$16,937	\$151,251	\$673,209	\$854,509
France (Terr.)	Haute	Oui	0	\$13,112	\$0	\$151,251	\$0	\$164,363
Guinée	Basse	Non	0	\$13,112	\$0	\$0	\$0	\$13,112
Inde	Moyenne	Non	173,704	\$13,112	\$16,937	\$37,813	\$113,779	\$181,641
Indonésie	Moyenne	Non	390,108	\$13,112	\$16,937	\$37,813	\$255,527	\$323,389
Iran, Rép. islamique d'	Moyenne	Non	200,228	\$13,112	\$16,937	\$37,813	\$131,152	\$199,015
Japon	Haute	Oui	16,112	\$13,112	\$16,937	\$151,251	\$52,769	\$234,070
Kenya	Basse	Non	563	\$13,112	\$16,937	\$0	\$369	\$30,418
Corée, République de	Haute	Oui	6,935	\$13,112	\$16,937	\$151,251	\$22,714	\$204,014
Madagascar	Basse	Non	8,672	\$13,112	\$16,937	\$0	\$5,680	\$35,729
Malaisie	Moyenne	Non	27,181	\$13,112	\$16,937	\$37,813	\$17,804	\$85,666
Maldives	Moyenne	Non	107,573	\$13,112	\$16,937	\$37,813	\$70,462	\$138,324
Maurice	Moyenne	Non	697	\$13,112	\$16,937	\$37,813	\$456	\$68,319
Mozambique	Basse	Non	2,348	\$13,112	\$16,937	\$0	\$1,538	\$31,587
Oman	Haute	Non	30,125	\$13,112	\$16,937	\$151,251	\$19,732	\$201,033
Pakistan	Moyenne	Non	58,291	\$13,112	\$16,937	\$37,813	\$38,181	\$106,043
Philippines	Moyenne	Non	1,456	\$13,112	\$16,937	\$37,813	\$954	\$68,816
Seychelles	Moyenne	Non	67,407	\$13,112	\$16,937	\$37,813	\$44,153	\$112,015
Sierra Leone	Basse	Non	0	\$13,112	\$0	\$0	\$0	\$13,112
Somalie	Basse	Non	0	\$13,112	\$0	\$0	\$0	\$13,112
Sri Lanka	Moyenne	Non	100,825	\$13,112	\$16,937	\$37,813	\$66,042	\$133,904
Soudan	Moyenne	Non	34	\$13,112	\$0	\$37,813	\$22	\$50,947
Tanzanie	Basse	Non	7,119	\$13,112	\$16,937	\$0	\$4,663	\$34,712
Thaïlande	Moyenne	Non	13,321	\$13,112	\$16,937	\$37,813	\$8,725	\$76,587
Royaume-Uni (Terr.)	Haute	Oui	10	\$13,112	\$0	\$151,251	\$34	\$164,397
Yémen	Moyenne	Non	49,493	\$13,112	\$16,937	\$37,813	\$32,419	\$100,281
Total				\$406 486	\$406 486	\$1 625 946	\$1 625 946	\$4 064 864

Le total des contributions peut s'écarter de la somme des quatre composantes en raison des arrondis.